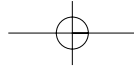


CHARTRE EUROPEENNE
DU RESEAU
« VILLES ET TERRITOIRES MARTINIENS »





CHARTRE EUROPEENNE

PREAMBULE

Le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours développe un Réseau européen de « Villes et Territoires Martinien » liés par une charte commune, qui partagent la conception d'un développement local durable et global s'appuyant sur la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel « Saint Martin de Tours »; d'autre part, il a vocation à aider à la mise en place de structures culturelles relais « Saint Martin de Tours » dans les différents pays européens concernés. Il apporte son appui sous forme de transfert d'ingénierie culturelle et pédagogique, d'organisation et de gestion. Cette approche commune est synthétisée dans la charte du Réseau « Villes et Territoires Martinien ».

QUELLES SONT LES MISSIONS DU RESEAU?

- Développer en Europe l'itinéraire Culturel Européen « Saint Martin de Tours, grand personnage européen, symbole du partage, valeur commune », retraçant l'histoire de saint Martin de Tours, son culte, son geste symbole et son évolution dans les diverses cultures européennes, afin de permettre aux Européens de se réapproprier leur patrimoine martinien oublié.
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine commun, matériel et immatériel Saint Martin de Tours, à partir d'opérations d'inventaires, l'enrichir en particulier dans une approche de diffusion et de transmission de connaissances, et constituer ainsi un véritable projet européen de développement culturel, touristique, économique, scientifique et éducatif...
- Sensibiliser à la prise de conscience d'une identité culturelle d'une citoyenneté européennes, fondée sur une des valeurs communes, « le partage », et développer des initiatives européennes, autour de cette valeur fondamentale commune, telle que l'entend le Conseil de l'Europe, dans le respect des diversités nationales et régionales. Cette valeur doit être une valeur de dialogue entre les différents pays.
- Développer des actions européennes liées au patrimoine culturel martinien, comme facteur d'amélioration du cadre de vie et comme source de développement social, économique et culturel.
- Donner une place de choix au tourisme culturel européen, dans une optique de développement durable.
- Promouvoir le dialogue interculturel par une meilleure compréhension de l'histoire européenne.
- Créer les liens avec les pays européens qui possèdent cette histoire commune et la diffuser, grâce au partage et à la valorisation du patrimoine, pour une meilleure connaissance mutuelle et dans un objectif de transmission aux générations futures.

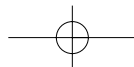
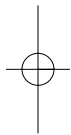
QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DU RESEAU?

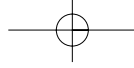
La vie et le culte de Saint Martin de Tours ont fortement imprégné une grande partie de l'Europe. Ils ont généré l'apparition de patrimoine matériel et immatériel: patrimoine religieux, objets de cultes (sceaux, monnaie, mobilier, objets d'art), œuvres littéraires et musicales... qui sont autant d'éléments de découverte sur l'histoire de l'Europe. Par la mise en place de l'itinéraire Culturel Européen « Saint Martin de Tours », les « Villes et Territoires Martinien » participent pleinement à l'aménagement culturel du territoire en reliant entre elles des régions, des villes et des communes, autour d'un patrimoine commun.

La mise en place du Réseau de « Villes et Territoires Martinien » et les animations doivent permettre une certaine cohésion sociale et constituer un facteur de développement, tout en respectant l'économie locale. Il donne la possibilité à un large public de redécouvrir son patrimoine, et lui permet de mieux comprendre quelle image ses prédécesseurs se faisaient de l'Europe, de ses valeurs et de ses cultures. Dans ce but, les « Villes et Territoires Martinien » adhérents à la charte impliquent de nouveaux partenaires: collectivités locales et territoriales, universités, associations, entreprises... dans le cadre d'un échange permanent au sein du réseau. Chaque ville ou territoire réunit et anime un réseau local, et s'engage à mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau.

Chaque ville ou territoire choisit un thème martinien fédérateur, en liaison avec son environnement historique et humain. Il est le fil conducteur de son programme.

Les réunions annuelles avec les « Villes et Territoires Martinien » sont organisées par Le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours selon un principe de rotation. Elles ont pour objet de suivre et d'animer les actions engagées. La langue de travail est





celle de la ville ou du territoire où se déroule la réunion, et le français. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des villes et territoires participants.

Chaque membre adhérent doit remettre au début du mois de janvier de l'année civile un compte rendu d'activité constitué de son action au niveau local (description des actions menées et résultats). Il prendra particulièrement soin de mettre en évidence tous les éléments susceptibles d'enrichir l'expérience des membres du réseau.

La démission volontaire ou l'exclusion d'une ville ou d'un territoire n'est admise par le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours que pour un motif justifié, moyennant un préavis de trois mois.

PATRIMOINE

Les « Villes et Territoires Martiniens » sont impliqués dans la collecte du patrimoine scientifique et culturel dans le but de préserver la mémoire collective.

Un inventaire du patrimoine matériel et immatériel Saint Martin de Tours permettra d'alimenter la base de données informatisée du réseau.

Dans une démarche de développement, les « Villes et Territoires Martiniens » relieront sur certains parcours le patrimoine martinien, par des voies de tourisme transcontinentales, fondées sur le sport, le développement personnel, le terroir, l'environnement et la rencontre avec autrui. Ce sera l'occasion de redécouvrir l'histoire de saint Martin et de son culte à travers une pratique culturelle et touristique, liée à ces parcours.

Les « Villes et Territoires Martiniens » définissent et mettent en œuvre un projet précis de préservation et d'enrichissement permettant la mise en valeur de leur patrimoine martinien matériel et immatériel.

Exemples:

Mise en œuvre de la Charte Européenne d'Eclairage

Mise en œuvre de la Charte Européenne de Balisage

TOURISME CULTUREL

Les « Villes et Territoires Martiniens » doivent mettre en place des initiatives et projets exemplaires et innovants dans les domaines du tourisme culturel et du développement durable.

Le réseau prend en charge, en matière de tourisme culturel, l'éducation des publics et la diversification de l'offre autant que de la demande, visant ainsi à faire émerger un tourisme de qualité de dimension européenne.

Exemples:

Création de chemins européens de randonnées culturelles Saint Martin

Création d'un parcours martinien dans les villes adhérentes

ECONOMIE

Les « Villes et Territoires Martiniens » doivent créer entre les adhérents un réseau de collectivités territoriales européennes afin de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'en améliorer les résultats, d'échanger les expériences et connaissances, de mettre en place des formations.

DEMARCHE SCIENTIFIQUE

Les « Villes et Territoires Martiniens » s'inscrivent dans une démarche scientifique fondée sur l'échange d'identités diversifiées et complémentaires afin de réunir des connaissances dispersées et de fédérer. Elle sera pluridisciplinaire tant au niveau théorique que pratique, et garantie par un comité scientifique européen, intégré au réseau, composé de personnalités reconnues pour leurs compétences.

La coopération en matière de recherche et de développement s'appuiera sur des actions et des projets ayant une argumentation commune et mettant en évidence leurs correspondances dans les différents territoires européens.

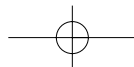
Exemples:

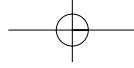
Le Comité scientifique et européen organisera des colloques européens.

Il publiera régulièrement des documents scientifiques et culturels.

Il diffusera des rapports sur le site Internet

A l'initiative du Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours, un colloque annuel sera organisé en collaboration avec les Villes et Territoires européens demandeurs selon un principe de rotation. La langue de travail est celle de la ville ou du territoire où se déroule la réunion, et le français. Dans la mesure du possible, les frais de déplacement des scientifiques seront pris en charge par la ville ou les territoires d'accueil. Les frais d'organisation et d'hébergement resteront à la charge de la ville ou du territoire hôte.





MULTIMEDIA

Les « Villes et Territoires Martinien » ont pour mission d'alimenter le site portail « Villes et Territoires Martinien », qui présente l'ensemble des activités du réseau, permettant de disposer en ligne d'une documentation complète.

Ce site constituera une porte ouverte sur la découverte de l'Europe et une invitation au parcours; il ne pourra être développé à l'avenir qu'au travers d'une coopération étroite entre les opérateurs culturels locaux et régionaux: musées, sites patrimoniaux, lieux de rencontres et d'action culturelle... et les opérateurs touristiques: offices nationaux et locaux, responsables professionnels.

EDUCATION

Le Réseau des « Villes et Territoires Martinien » organise des actions de longue durée avec des groupes de jeunes ayant des cursus différents et venant de milieux et de territoires européens différents, afin de susciter des échanges en profondeur visant le développement de la notion de citoyenneté européenne, enrichie de ses diversités. Il met en place des actions pilotes avec les « Villes et Territoires Martinien » participants afin de proposer des modèles de référence, incluant la pratique des technologies d'information et de communication, dans le respect des différents systèmes éducatifs des villes et territoires adhérents. Les projets pédagogiques européens s'articulent sur des thèmes élaborés en partenariat avec le comité scientifique du Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours.

Exemples :

Enquête autour des traditions et du folklore liés à saint-Martin

Mise en place des journées européennes du partage

MUSIQUE

Le Réseau des « Villes et Territoires Martinien » s'engage à développer la recherche dans le domaine musical en favorisant par des programmes de mise en valeur les spécificités des styles régionaux, nationaux et européens selon les époques, autour de thèmes fondamentaux.

PRATIQUE DE LA CREATION CONTEMPORAINE ET DES ARTS

Le réseau participe à la confrontation et à l'échange, dans une perspective pluridisciplinaire, entre les diverses expressions et sensibilités culturelles et artistiques des différents pays d'Europe.

Il identifie dans la pratique contemporaine de la culture et des arts, les pratiques les plus novatrices en terme de création, et les confrontent à l'héritage des savoir-faire, qu'ils appartiennent au domaine des arts visuels, des arts de la scène, de l'artisanat de création, de l'architecture, de la musique, des lettres ou à toute autre forme d'expression culturelle.

LES STRUCTURES CULTURELLES RELAIS

Les « Territoires Martinien » doivent mettre en place dans chaque pays européen une « Association Culturelle Relais », soutenue financièrement par leurs collectivités territoriales (ministères, régions...).

Après signature d'une convention, « l'Association Culturelle Relais » aura la responsabilité de mettre en place et d'animer sur le territoire des missions, selon les critères définis par la Charte du Réseau « Villes et Territoires Martinien ».

UNE VALEUR COMMUNE: LE PARTAGE

Le Réseau des « Villes et Territoires Martinien » s'engage à mettre en œuvre une politique de réflexion autour de la valeur commune du partage, valeur universelle, par l'organisation d'échanges, de tables rondes, d'actions diverses au sein du contexte local, régional ou européen concerné.